

**SESSION  
ORDINAIRE  
03 mai 2010**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ALAIN GUINDON, MAIRE. LA SESSION DÉBUTE À VINGT HEURES.**

**SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM**

- M. Alain Guindon, maire
- M. Benoît Proulx, conseiller
- Mme Marie-Eve Surprenant, conseillère
- Mme Sylvie D'Amours, conseillère
- M. Donald Robinson, conseiller
- M. Nicolas Villeneuve, conseiller
- M. Joël Brassard, conseiller

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Madame Guylaine Comtois, directrice générale est présente.

**❖ OUVERTURE DE LA SESSION**

**Résolution numéro 165-05-2010**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION ORDINAIRE  
DU 03 MAI 2010**

**Il est proposé par monsieur Benoît Proulx**

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la session ordinaire du 3 mai 2010 en y ajoutant l'item 8.2 concernant une motion de félicitations au CCE.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.

**2. PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 06 avril 2010.

**3. ADMINISTRATION**

- 3.1 Dépôt de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2010, approbation du journal des déboursés du mois d'avril 2010 incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 4-2000.
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses pour le premier semestre de l'exercice financier 2010.
- 3.3 Renouvellement des contrats d'embauche des employés-cadres pour l'année 2010.
- 3.4 Dépôt du rapport «Protégeons notre patrimoine» de l'église de Saint-Joseph-du-Lac – Publication des résultats du sondage.

**4. TRANSPORTS**

- 4.1 Réparation des accotements à divers endroits de la municipalité.
- 4.2 Pavage d'une partie des accotements à proximité de sites de boîtes aux lettres.

- 4.3 Octroi du contrat de fauchage annuel à Gilles Dumoulin.
- 4.4 Autorisation de signature d'une entente entre la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et G.L. Développement S.E.N.C. concernant la construction des infrastructures des rues de la Phase II sur une partie de l'ancienne terre de Maurice-Cloutier.
- 4.5 Mandat de contrôle qualitatif – Projet de développement G.L. Développement S.E.N.C. Phase II.
- 4.6 Installation d'un dos d'âne sur la rue Joannie.
- 4.7 Travaux de confection d'un dalot.
- 4.8 Travaux d'ajustement de boîtes de service, regards et puisards.
- 4.9 Réfection du pavage de la rue de l'Église. *Reporté. Demander soumission sur invitation.*

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Recommandation de la directrice générale concernant l'application d'une mesure disciplinaire au pompier Morin.

## **6. URBANISME**

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du service d'émission des permis.
- 6.2 Demande d'approbation des recommandations du CCU en rapport avec l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **7. LOISIRS**

- 7.1 Aménagement d'un sentier pavé au parc Paul-Yvon-Lauzon entre le stationnement et le chalet. *Reporté. Demander soumission par invitation à un autre fournisseur.*
- 7.2 Octroi des contrats pour les activités d'été 2010.
- 7.3 Embauche d'un surveillant au parc Jacques-Paquin
- 7.4 Embauche d'un surveillant au parc Paul-Yvon-Lauzon.
- 7.5 Embauche de madame Lucie Brière au poste de préposée à la bibliothèque.
- 7.6 Octroi d'un contrat à Les Productions Les Hirondelles pour une activité – Été 2010.
- 7.7 Approbation des dépenses pour l'organisation de la Journée Plein Air qui aura lieu le 30 mai au parc Paul-Yvon-Lauzon.
- 7.8 Événement bénéfique – Le relais pour la vie.
- 7.9 Achat de matériel pour les parcs et espaces verts.
- 7.10 Octroi d'un contrat à Securo pour la sécurité des parcs Paul-Yvon-Lauzon et Jacques-Paquin.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 8.1 Dépôt du rapport de Enviro-Services relatif aux charges dans le réseau d'égout de la municipalité.
- 8.2 Motion de félicitations au comité consultatif en Environnement pour l'organisation de la journée Grand Nettoyage dans le cadre de la Journée de la Terre le 24 avril dernier.

## **9. AVIS DE MOTION**

## **10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

11. CORRESPONDANCE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

❖ PROCÈS-VERBAUX

**Résolution numéro 166-05-2010**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010.**

**Il est proposé par monsieur Donald Robinson**

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2010 tel que présenté.

❖ ADMINISTRATION

**Résolution numéro 167-05-2010**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2010, APPROBATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2010 INCLUANT LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2000.**

**Il est proposé par monsieur Donald Robinson**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 29-04-2010 au montant de 167 363.10\$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 29-04-2010 au montant de 625 286\$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 4-2000 sont approuvées.

Les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**Résolution numéro 168-05-2010**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2010**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 176.4 du code municipal, au cours de chaque semestre, deux états comparatifs sont déposés au conseil. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent. Le second compare les revenus et dépenses réalisées et ceux prévus par le budget de l'exercice courant ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance et analysé ces rapports ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Joël Brassard**

et unanimement résolu que les états comparatifs des revenus et des dépenses du premier semestre de l'exercice financier 2010, datés du 29 avril 2010 sont adoptés tels que présentés. Les états des revenus et des dépenses sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Résolution numéro 169-05-2010**

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS-CADRES POUR L'ANNÉE 2010**

**Il est proposé par monsieur Joël Brassard**

Et unanimement résolu d'autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les contrats d'embauche des employés-cadres pour l'année 2010. L'indexation est fixée à 3% et les autres conditions des contrats demeurent inchangées.

**Résolution numéro 170-05-2010**

**DÉPÔT DU RAPPORT «PROTÉGEONS NOTRE PATRIMOINE» DE L'ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC – PUBLICATION DES RÉSULTATS DU SONDAGE**

Madame Marie-Eve Surprenant présente les résultats du sondage, elle mentionne que parmi les 2100 sondages envoyés dans les comptes de taxes, 36% des propriétaires ont transmis une réponse et de celles-ci 70% des répondants sont en faveur du maintien du patrimoine architectural.

Monsieur Guindon indique que lors d'une rencontre avec le curé Martin Tremblay ce matin, la Fabrique semble favorable à la cession de l'église à la municipalité conditionnellement à ce que la Fabrique demeure locataire. Monsieur Guindon mentionne qu'une entente à cet effet sera conclue.

Suite à la présentation,

**Il est proposé par madame Marie-Ève Surprenant**

Et unanimement résolu d'entériner le rapport produit par le Comité de l'Église informant le conseil municipal sur les résultats obtenus par le sondage qui a été élaboré dans le but de connaître l'opinion des citoyens concernant la préservation du patrimoine bâti. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

## ❖ TRANSPORTS

### **Résolution numéro 171-05-2010**

#### **RÉPARATION DES ACCOTEMENTS À DIVERS ENDROITS DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réparation des accotements prévus en 2009 n'ont pas eu lieu ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

##### **Il est proposé par monsieur Nicolas Villeneuve**

Et unanimement résolu de procéder à la correction des accotements le long de divers chemins de la municipalité. Les travaux sont effectués par Asphalte J.J. Lauzon pour une somme n'excédant pas 10 000\$ incluant la main d'œuvre et la fourniture de pierre.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

### **Résolution numéro 172-05-2010**

#### **PAVAGE D'UNE PARTIE DES ACCOTEMENTS À PROXIMITÉ DE SITES DE BOÎTES AUX LETTRES**

**CONSIDÉRANT** la détérioration des accotements à proximité des boîtes aux lettres causée par le passage de plusieurs véhicules;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

##### **Il est proposé par monsieur Nicolas Villeneuve**

Et unanimement résolu de mandater Asphalte J.J. Lauzon pour procéder à l'installation de pavage sur des portions d'accotement situées à proximité des boîtes aux lettres de la rue Réjean, (30m<sup>2</sup>), de la rue Yvon (18 m<sup>2</sup>), de la rue Émile-Brunet (38 m<sup>2</sup>) à l'entrée de la 59<sup>e</sup> avenue (92 m<sup>2</sup>) et dans le stationnement côté Est du parc Jacques-Paquin pour éliminer une accumulation d'eau importante (36 m<sup>2</sup>), pour une somme de 10 785 \$ incluant les taxes.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

**Résolution numéro 173-05-2010**

**OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE ANNUEL À GILLES DUMOULIN**

**Il est proposé par monsieur Nicolas Villeneuve**

Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac octroie le contrat annuel de fauchage des fossés et des terrains vacants selon les clauses du cahier de charge et du contrat à intervenir à Gilles Dumoulin pour une somme de 10 357,98\$ avec taxes correspondant au coût du contrat de l'année précédente majoré de 2%.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

**Résolution numéro 174-05-2010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC ET G.L. DÉVELOPPEMENT S.E.N.C. CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES DE LA PHASE II SUR UNE PARTIE DE L'ANCIENNE TERRE DE MAURICE-CLOUTIER**

**Il est proposé par madame Sylvie D'Amours**

Et unanimement résolu d'autoriser monsieur Alain Guindon, maire et madame Guylaine Comtois, directrice générale à signer l'entente entre la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et G.L. Développement S.E.N.C. concernant la construction des infrastructures des rues de la phase II sur une partie de l'ancienne terre de Maurice-Cloutier.

**Résolution numéro 175-05-2010**

**MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF – PROJET DE DÉVELOPPEMENT G.L. DÉVELOPPEMENT S.E.N.C., PHASE II.**

**Il est proposé par madame Sylvie D'Amours**

**Et unanimement résolu :**

De mandater Qualilab inspection inc. pour procéder au contrôle qualitatif des travaux et des matériaux dans le cadre de la construction d'infrastructures de rue, d'aqueduc, d'égout domestique, pluvial, de pavage et bordure de béton pour le projet G.L. Développement S.E.N.C., phase II.

Que les honoraires relatifs aux travaux de contrôle qualitatif sont d'au plus 2% de la valeur des ouvrages incluant les taxes.

Que la présente soit transmise à monsieur Nicolas Samson, ing. de BSA Groupe Conseil, à monsieur Claude Lefebvre, chargé de projets chez Qualilab Inspection et monsieur Claude Larouche de G.L. Développement S.E.N.C.

**Résolution numéro 176-05-2010**

**INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE SUR LA RUE JOANNIE**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une requête conforme à la politique d'installation d'un dos d'âne dans les limites de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Nicolas Villeneuve**

Et unanimement résolu de procéder à l'installation d'un dos d'âne permanent sur la rue Joannie en face ou à proximité du 169 rue Joannie pour un montant maximum de 2 000 \$.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

**Résolution numéro 177-05-2010**

**TRAVAUX DE CONFECTION D'UN DALOT**

**CONSIDÉRANT** le problème de drainage de la chaussée vers le puits d'alimentation d'eau potable de la résidence du 1393 chemin Principal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Nicolas Villeneuve**

Et unanimement résolu de mandater Asphalte J.J. Lauzon aux fins de procéder à la confection d'un dalot en asphalte en face du 1393 chemin Principal, incluant le sciage, la préparation, la pierre et le pavage d'une largeur de 1,2 m sur 45 m de long pour une somme de 3 273 \$ incluant les taxes.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

**Résolution numéro 178-05-2010**

**TRAVAUX D'AJUSTEMENT DE BOÎTES DE SERVICE, REGARDS ET PUISARDS**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumission à Asphalte J.J. Lauzon pour procéder à l'ajustement de boîtes de service, de regards et de puisards aux endroits suivants :

- 66 rue Clément (regard)
- 171 rue Clément (regard)
- Clément/Houle (regard)
- Brunet/Victor (regard)
- 186 rue Louise (regard)
- Principal/ de la Montagne (puisard)
- Brunet/Victor (boîte de service)
- Clément/Houle (boîte de service)

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Nicolas Villeneuve**

Et unanimement résolu de mandater Asphalte J.J. Lauzon aux fins de procéder à l'ajustement de boîtes de service, de regards et de puisards incluant le matériel, le sciage et le pavage nécessaires pour une somme de 5 800\$ incluant les taxes.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

❖ **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Résolution numéro 179-05-2010**

**RECOMMANDATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
CONCERNANT L'APPLICATION D'UNE MESURE DISCIPLINAIRE  
AU POMPIER MORIN**

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'enquête menée et les recommandations de la directrice générale concernant les agissements du pompier François Morin;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Benoît Proulx**

Et unanimement résolu que le pompier François Morin soit congédié à compter du 3 mai 2010.

❖ **URBANISME**

**Résolution numéro 180-05-2010**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉMISSION DES  
PERMIS.**

Madame Sylvie d'Amours présente le rapport du service d'urbanisme du mois d'avril, elle mentionne que le service d'urbanisme a délivré **quarante (40) permis, dont 3 constructions unifamiliales, 1 construction agricole, 2 constructions multifamiliales, 6 rénovations, 8 bâtiments accessoires et 20 permis divers pour un total de 2 995 200\$. Quinze (15) nouvelles unités de logement ont été créées.**

Au cours du mois d'avril 2010, **trois (3) avis d'infraction** ont été émis en rapport aux travaux sans permis (1), aux travaux non conformes (1) et aux travaux non terminés (1). **Un (1) constat d'infraction** a été émis durant le mois en rapport à de l'entreposage extérieur sur un terrain privé.

**Résolution numéro 181-05-2010-1**

**DEMANDE DE RÉNOVATION POUR UN BÂTIMENT  
RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 1642 CHEMIN  
PRINCIPAL, CONFORMÉMENT AU PIIA**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de rénovation pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de Mme Geneviève Girard, désirant rénover une résidence de type unifamilial comportant les caractéristiques suivantes:

- Remplacement du revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte par un revêtement en tôle émaillée de marque Turcotte & Fils, modèle Super Côte Extra, de couleur brun Chocolat T-4 ;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter la demande de rénovation de Mme Geneviève Girard pour le bâtiment résidentiel unifamilial situé au 1642 chemin Principal telle que présentée sur les plans remis en date du 21 avril 2010.

**Résolution numéro 181-05-2010-2**

**DEMANDE DE RÉNOVATION POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL  
DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 1005 CHEMIN PRINCIPAL,  
CONFORMÉMENT AU PIIA**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de rénovation pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de M. David Mathieu, désirant rénover une résidence de type unifamilial comportant les caractéristiques suivantes:

- Remplacement de la totalité des fenêtres de la résidence par fenêtrages à battants en vinyle blanc avec carrelage;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter la demande de rénovation de M. David Mathieu pour le bâtiment résidentiel unifamilial situé au 1005 chemin Principal telle que présentée sur les plans remis en date du 12 avril 2010, conditionnellement à ce que les moulures décoratives dans le haut et le bas des ouvertures soient conservées, et au besoin, restaurées et que le carrelage des fenêtres soit à l'extérieur de la surface vitrée de façon à créer un effet de relief pour ainsi reproduire le plus fidèlement possible les caractéristiques d'origine de la fenestration de la résidence.

**Résolution numéro 181-05-2010-3**

**DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AUX HABITATIONS DANS LA COUR AVANT SECONDAIRE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 115 RUE DES MARGUERITES, CONFORMÉMENT AU PIIA**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment accessoire aux habitations conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de M. Yannick Gagnon, désirant construire une remise de jardin dans la cour avant secondaire, comportant les caractéristiques suivantes :

- Dimension de 16 pi X 12 pi;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Citadelle, de couleur brun foncé (identique à la résidence);
- Revêtement extérieur de la façade principale en brique de marque Betcon, modèle Adobe, de couleur B2 208 (identique à la résidence);
- Revêtement extérieur des trois (3) autres façades en déclin de bois de marque Canoxel, de couleur Sable;

- Portes et fenêtres de couleur beige (identique à la résidence) ;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter la demande de M. Yannick Gagnon pour la construction d'une remise de jardin dans la cour avant secondaire de la propriété située au 115 rue des Marguerites telle que présentée sur les plans remis en date du 14 avril 2010.

**Résolution numéro 181-05-2010-4**

**DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT  
RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 62 RUE DES  
JACINTHES, CONFORMÉMENT AU PIIA**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de Groupe l'Héritage, désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Modèle <Le Carroussel II> avec garage simple;
- Dimension d'environ 37 pi x 33 pi;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Rempart, couleur noir 2 tons;
- Revêtement de brique de marque Hanson, collection St-Laurent, couleur Belize;
- Revêtement complémentaire en déclin d'aluminium de marque Gentek, de couleur blanche;
- Fenêtres de marque Solaris, de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS  
ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter la demande de construction pour un bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 62 rue des Jacinthes telle que présentée sur les plans datés du 24 janvier 2005, contrat 04-4793, modèle <Le Carroussel II> avec garage simple.

**Résolution numéro 181-05-2010-5**

**DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT  
ACCESSOIRE AUX HABITATIONS DANS LA COUR ARRIÈRE  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 51 RANG SAINTE-GERMAINE,  
CONFORMÉMENT AU PIIA**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment accessoire aux habitations conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de M. Martin Trottier, désirant construire un garage détaché dans la cour arrière, comportant les caractéristiques suivantes :

- Dimension d'environ 20 pi X 23 pi;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de couleur brune;
- Revêtement extérieur en déclin d'aluminium de couleur beige (s'harmonisant à la résidence);
- Portes et fenêtres en aluminium de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS  
ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter la demande de M. Martin Trottier pour la construction d'un garage détaché dans la cour arrière de la propriété située au 51 rang Sainte-Germaine, telle que présentée sur les plans remis en date du 27 avril 2010.

**Résolution numéro 181-05-2010-6**

**DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 80 RUE DES MARGUERITES, CONFORMÉMENT AU PIIA**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de Groupe l'Héritage, désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Modèle <L'Étonnante> avec garage simple;
- Dimension d'environ 37 pi x 36 pi;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Mirage, couleur Sahara;
- Revêtement de brique de marque Alba, 510T, couleur Nogent-20;
- Revêtement complémentaire en déclin d'aluminium de marque Gentek, de couleur Argile;
- Fenêtres de marque Solaris, couleur brun Antique;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS**

**ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter la demande de construction pour un bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 80 rue des Marguerites telle que présentée sur les plans datés du 26 avril 2010, contrat 10-6795, modèle <L'Étonnante> avec garage simple.

**Résolution numéro 181-05-2010-7**

**DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 24 RUE DES PIVOINES, CONFORMÉMENT AU PIIA**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs

du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de Groupe l'Héritage, désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes:

- Modèle <L'Étonnante> avec garage double;
- Dimension d'environ 45 pi x 36 pi;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Rempart, couleur noir 2 tons;
- Revêtement de brique de marque Permacon, modèle Melville, couleur Nuancé gris Ramezay;
- Revêtement complémentaire en déclin d'aluminium de marque Gentek, de couleur gris Granite;
- Fenêtres de marque Solaris, de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS**  
**ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter la demande de construction pour un bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 24 rue des Pivoines telle que présentée sur les plans datés du 9 décembre 2002, contrat 02-3759, modèle <L'Étonnante> avec garage double.

**Résolution numéro 181-05-2010-8**

**DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE DANS LA COUR AVANT ET D'UN ARBRE DANS LA COUR LATÉRALE DROITE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1642 CHEMIN PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager pour l'abattage d'un arbre conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de Mme Geneviève Girard, désirant abattre un feuillu dans la cour avant et un feuillu dans la cour latérale droite pour la propriété située au 1642 chemin Principal;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement de l'aménagement du terrain rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS  
ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter la demande de Mme Geneviève Girard pour l'abattage d'un feuillu dans la cour avant et d'un feuillu dans la cour latérale droite pour la propriété située au 1642 chemin Principal, tels qu'identifiés sur le plan daté du 19 avril 2010.

**Résolution numéro 181-05-2010-9**

**DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE DANS LA COUR LATÉRALE DROITE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1882 CHEMIN PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager pour l'abattage d'un arbre conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de M. Pierre Villeneuve, désirant abattre un feuillu dans la cour latérale droite pour la propriété située au 1882 chemin Principal;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement de l'aménagement du terrain rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS  
ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter la demande de M. Pierre Villeneuve pour l'abattage d'un feuillu dans la cour latérale droite pour la propriété située au 1882 chemin Principal, tel qu'identifié sur le plan daté du 26 avril 2010.

**Résolution numéro 181-05-2010-10**

**DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE D'IDENTIFICATION SUR POTEAU POUR UN BUREAU PROFESSIONNEL EN ZONE RÉSIDEN-  
TIELLE <SERVICES COMPTABLES SUZIE BOUILLON> SITUÉ AU 246 RUE JEAN-  
GUY, CONFORMÉMENT AU PIIA**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet d'installation d'une enseigne conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de Mme Suzie Bouillon <Services comptables Suzie Bouillon> désirant installer une enseigne d'identification sur poteau pour un bureau professionnel en zone résidentielle situé au 246 rue Jean-Guy, comportant les caractéristiques suivantes:

- Support constitué de deux poteaux de 4 po X 4 po avec une boule décorative sur leur extrémité, le tout, en bois traité teint de couleur verte;
- Surface d'affichage rectangulaire de 30 po X 24 po en PVC de ½ po;
- Lettrage et fond de la surface d'affichage en appliqué de vinyle;
- Aucun éclairage;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS**

**ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter la demande de Mme Suzie Bouillon <Services comptables Suzie Bouillon>, pour l'installation d'une enseigne d'identification sur poteau pour un bureau professionnel en zone résidentielle situé au 246 rue Jean-Guy, telle que présentée sur les plans en date du 20 avril 2010.

**Résolution numéro 181-05-2010-11**

**DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE D'IDENTIFICATION SUR BÂTIMENT POUR UN ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL <CENTRE D'ESTHÉTISME AUTOMOBILE AUTO SHOW ROOM> SITUÉ AU 3480 CHEMIN D'OKA, CONFORMÉMENT AU PIIA**

**CONSIDÉRANT** Que le Comité a transmis une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de modification d'une enseigne conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** Que les membres ont pris connaissance de la demande de M. Éric Vitulli <Centre d'esthétique automobile Auto Show Room> désirant installer une enseigne d'identification sur bâtiment pour un établissement commercial situé au 3480, chemin d'Oka, comportant les caractéristiques suivantes :

- Surface d'affichage rectangulaire de 66 po x 36 po en PVC;
- Lettrage et fond de la surface d'affichage en appliqué de vinyle;
- Aucun éclairage;

**CONSIDÉRANT** Que le traitement architectural ne rencontre pas l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS**

**ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** de refuser la demande de M. Éric Vitulli <Centre d'esthétique automobile Auto Show Room>, pour l'installation d'une enseigne d'identification sur bâtiment pour un établissement commercial situé au 3480, chemin d'Oka, telle que présentée sur les plans en date du 22 avril 2010 sur la base du non respect des objectifs du PIIA quant à la panoplie des messages lettrés et la surcharge de la surface d'affichage et sur la base que l'enseigne comporte des fautes d'orthographe et de syntaxe.

## ❖ LOISIRS

### **Résolution numéro 182-05-2010**

#### **OCTROI DES CONTRATS POUR LES ACTIVITÉS D'ÉTÉ 2010**

##### **Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant**

Et unanimement résolu d'octroyer les contrats ci-après présentés pour les activités d'été 2010. Dans l'éventualité où l'activité ne s'autofinance pas, elle sera annulée.

François Poirier, professeur de tennis (30\$/hre x 3hre x 10 sem.)	900 \$
Marc-David Viel, professeur de basket (30\$/hre x 3,5hre x 10 sem.)	1050 \$
Sarah Gysel, professeur de gymnastique (16\$/hre x 2.5hre x 10 semaines)	400 \$
Sabrina Privé, professeur de gymnastique (12\$/hre x 2.5hre x 10 semaines)	300 \$
Sophie Privé, professeur de gymnastique (12\$/hre x 2.5hre x 10 semaines)	300 \$
Geneviève Gysel, professeur de gymnastique (10\$/hre x 2.5hre x 10 semaines)	250 \$

La présente dépense a fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

### **Résolution numéro 183-05-2010**

#### **EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT AU PARC JACQUES-PAQUIN**

##### **Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant**

Et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Sébastien Fillion au poste de préposé au parc Jacques-Paquin à raison de 35 heures/semaine au taux horaire de 10,81 \$.

Son horaire, sur 7 jours semaine est de 18 h 00 à 23 h 00, débutant le 04 mai 2010 et se terminant le 24 octobre 2010 pour une période de 25 semaines.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

### **Résolution numéro 184-05-2010**

#### **EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU PARC PAUL-YVON-LAUZON**

##### **Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant**

Et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Jean-Pierre Deal au poste de préposé au parc Paul-Yvon-Lauzon à raison de 38 heures/semaine au taux horaire de 13,00 \$.

Son horaire est du lundi au vendredi de 17 h 00 à 23 h 00 et le dimanche de 13 h 30 à 21 h 30, débutant le 04 mai 2010 et se terminant le 12 septembre 2010 pour une période de 20 semaines.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

**Résolution numéro 185-05-2010**

**EMBAUCHE DE MADAME LUCIE BRIÈRE AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE**

**Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant**

Et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de Mme Lucie Brière au poste de préposée à la bibliothèque à l'essai pour la période prévue à la convention collective de travail à raison de 3 heures par semaine au taux horaire de 13,54 \$. Madame Brière comblera les heures laissées libres par les préposées déjà en poste.

**Résolution numéro 186-05-2010**

**OCTROI D'UN CONTRAT À LES PRODUCTIONS LES HIRONDELLES POUR UNE ACTIVITÉ - ÉTÉ 2010**

**Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant**

Et unanimement résolu d'octroyer un contrat à Les Productions les Hirondelles Inc. pour un souper et théâtre au coût total de 1 375,00 \$ (75 \$/personne x 24 personnes) et Autobus Deux-Montagnes pour le transport au coût de 366.84 \$. Cette activité aura lieu le samedi 19 juin 2010. Dans l'éventualité où l'activité ne s'autofinance pas, elle sera annulée.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

**Résolution numéro 187-05-2010**

**APPROBATION DES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE PLEIN AIR QUI AURA LIEU LE 30 MAI AU PARC PAUL-YVON-LAUZON**

**Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant**

Et unanimement résolu d'autoriser le budget nécessaire au service des loisirs pour l'animation et la préparation de la journée Plein Air en Famille qui se tiendra le dimanche 30 mai 2010 à 12h00 au parc Paul-Yvon-Lauzon. Un montant de 1 200\$ est affecté à cette activité.

Équipement et budget de l'activité :

Animateur & système de son	600.00 \$	
Jeu gonflable	469.00 \$	
3 thermos à jus de 3 gallons	19.50 \$	(Service de Loutec)
1 caisse de Pop Corn	50.00 \$	(Service de Loutec)
5 paquets de sacs à Pop Corn	22.50 \$	
Jus	20.00 \$	(IGA)
Crème et lait	19.00 \$	

**Total pour l'après-midi : 1 200 \$ (tel que prévu au budget)**

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

**Résolution numéro 188-05-2010**

**ÉVÉNEMENT BÉNÉFIQUE – LE RELAIS POUR LA VIE**

**Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant**

Et unanimement résolu remettre le montant de 1 024,24 \$ à la Société canadienne du Cancer pour les fonds amassés lors de l'événement du tournoi de Hockey Cosom qui a eu lieu les 17 et 18 avril. Cet événement fut une réussite et nous tenons à remercier madame Marylis Binette d'avoir accepté d'être la porte-parole et monsieur Dominic Ouellet pour l'organisation de cette levée de fonds. Une lettre de remerciements sera adressée aux responsables de l'événement.

**Résolution numéro 189-05-2010**

**ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES PARCS ET ESPACES VERTS**

**Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant**

Et unanimement résolu d'autoriser la directrice des loisirs à effectuer les achats pour différents travaux dans les parcs et espaces verts comme suit. Le coût des travaux est de 2 923.64\$.

**PARC PAQUIN**

Parc Paquin , un voyage de sable (16 tonnes x 21,02 \$)  
(Sable Thouin) 379,81 \$

---

**TERRAIN DE BASEBALL**

Tapis maillé avec attachement pour entretien du terrain (5x6)  
Cie O.J. Compagnie 276,54 \$

---

**PARC PAUL-YVON LAUZON**

Émondage de 20 arbres par la Cie Fernand Roberge et Fils 706,46 \$

---

**MODULE DE JEUX (BALANÇOIRES)**

Un voyage de sable (16 tonnes x 21,02 \$) (Sables Thouin) 379,81 \$

---

**PARC THÉORÊT - BRASSARD**

Un voyage de sable (16 tonnes x 21,02/tonne) (Sables Thouin) 379,61 \$

---

**DIVERS**

Temps de pépène pour les 3 parcs - ajout de sable  
(6hrex60\$/hre) 406,35 \$

Peinture brune pour tous les parcs (10 gallons x 35\$/gallon) 395,06 \$

Sous-total 801,41 \$

---

**TOTAL 2 923,64 \$**

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

**Résolution numéro 190-05-2010**

**OCTROI D'UN CONTRAT À SECURO POUR LA SÉCURITÉ DES PARCS PAUL-YVON-LAUZON ET JACQUES-PAQUIN**

**CONSIDÉRANT** la résolution 151-04-2010 octroyant le contrat à Groupe de sécurité Garda;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des coûts du service de surveillance offert par Garda;

**CONSIDÉRANT** une nouvelle demande de soumission à Século, division des services de sécurité Hautech inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Benoît Proulx**

Et unanimement résolu de mandater l'agence de sécurité SECURO à effectuer la surveillance des parcs Paul-Yvon-Lauzon et Jacques-Paquin de 22 :00 à 02 :00 les vendredis, samedis et dimanches. Les horaires seront appelés à changer d'une semaine à l'autre. L'agent doit remplir un rapport quotidien et noter toutes les interventions qu'il aura effectuées durant son service. Le taux horaire est de 25,70 \$ incluant les coûts de kilométrage. Il est à noter que les congés fériés et le temps supplémentaire seront facturés temps double.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

Cette résolution remplace et abroge la résolution 151-04-2010 au même effet.

❖ **HYGIÈNE DU MILIEU**

**Résolution numéro 191-05-2010**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE ENVIRO-SERVICES RELATIF AUX CHARGES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ**

**Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant**

Et unanimement résolu que le rapport produit par Enviro-Services intitulé « Vérification de l'augmentation de la charge pour la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac » Dossier 1082-002 daté de février 2010 soit déposé au conseil.

**Résolution numéro 192-05-2010**

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE GRAND NETTOYAGE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DE LA TERRE LE 24 AVRIL DERNIER**

**Il est proposé par monsieur Benoît Proulx**

et unanimement résolu que le conseil adresse une motion de félicitations au Comité consultatif en environnement, présidé par monsieur Donald Robinson, pour son implication dans l'organisation d'une journée grand nettoyage des rues qui a eu lieu le 14 avril dernier dans le cadre de la journée de la terre.

❖ **AVIS DE MOTION**

❖ **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

❖ **CORRESPONDANCE**

**Résolution numéro 193-05-2010**

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR VOYAGE CULTUREL À OTTAWA – CLIENTÈLE HANDICAPÉE – ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA**

**Il est proposé par monsieur Nicolas Villeneuve**

et unanimement résolu d'accorder une aide financière de 200\$ à titre de commandite pour défrayer les coûts d'un autobus pour un voyage culturel organisé pour la clientèle handicapée de l'école secondaire d'Oka, dont plusieurs de ces élèves habitent sur notre territoire.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

**Résolution numéro 194-05-2010**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par monsieur Benoît Proulx et résolu unanimement de lever la présente session à 21 h 30 heures.

---

**M. ALAIN GUINDON  
MAIRE**

---

**MME GUYLAINE COMTOIS  
DIRECTRICE GÉNÉRALE**